CIA 1 dictée du 17 déc. 21

Violence conjugale

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles visent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacsés ou en union libre. La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations. Les interventions qu’ont sollicitées les femmes pendant le confinement ont été nombreuses. (*74 mots*)